



Le Rapide

De la Beaurivage
Municipalité de Saint-Gilles
Lundi le 16 décembre 2019

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR :
LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 572-19

RÉGIR L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR PRÈS
D'UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX DE CATÉGORIE 2

**À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées
par le projet de règlement ci-haut mentionné.**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution numéro 2019-12-323 à sa séance ordinaire du 9^{ième} jour du mois de décembre 2019 du projet de règlement numéro 572-19 portant sur les objets ci-haut mentionnés, tiendra une assemblée publique de consultation le 13^{ième} jour du mois de janvier 2020 à compter de 19 h 00, dans la salle du Conseil située au 1605, rue Principale, à Saint-Gilles, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE le but du projet de règlement numéro 572-19 est de régir l'entreposage extérieur de produits contaminants ou dangereux dans un rayon de 2 kilomètres d'un puits d'eau potable desservant plus de 20 personnes.

QUE le projet de règlement numéro 572-19 vise l'ensemble de la municipalité de Saint-Gilles et que la description est disponible au bureau municipal au 165 rue O'Hurley, à Saint-Gilles;

QUE le projet de règlement numéro 572-19 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU' au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, au 165 rue O'Hurley, à Saint-Gilles, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Gilles, ce 10^{ième} jour de décembre 2019

Sandra Bélanger, directrice générale / secrétaire-trésorière

Pour des informations concernant cet avis communiquer avec M^{me} Claudine Fontaine, responsable de l'urbanisme au 418-888-3198

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR :
LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 573-19

**PERMETTRE L'USAGE DE MICROBRASSERIE AVEC CONSOMMATION SUR PLACE
INTERDIRE LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DU PARC INDUSTRIEL**

**À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées
par le projet de règlement ci-haut mentionné.**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption par résolution numéro 2019-12-326 à sa séance ordinaire du 9^{ième} jour du mois de décembre 2019 du projet de règlement numéro 573-19 portant sur les objets ci-haut mentionnés, tiendra une assemblée publique de consultation le 13^{ième} jour du mois de janvier 2020 à compter de 19 h 00, dans la salle du Conseil située au 1605, rue Principale, à Saint-Gilles, en conformité aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*;

QUE le but du projet de règlement numéro 573-19 est principalement de permettre l'usage de microbrasserie avec consommation sur place dans le parc industriel et d'interdire le stationnement dans les rues du parc industriel.

QUE le projet de règlement numéro 573-19 vise l'ensemble de la municipalité de Saint-Gilles et que la description est disponible au bureau municipal au 165 rue O'Hurley, à Saint-Gilles;

QUE le projet de règlement numéro 573-19 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, au 165 rue O'Hurley, à Saint-Gilles, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Gilles, ce 10^{ième} jour de décembre 2019

Sandra Bélanger, directrice générale / secrétaire-trésorière

Pour des informations concernant cet avis communiquer avec M^{me} Claudine Fontaine, responsable de l'urbanisme au 418-888-3198

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Sandra Bélanger, directrice générale de la municipalité de Saint-Gilles, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil le 13^{ième} jour du mois de janvier 2020 à 20 h, à la salle du Conseil. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

La demande concerne les lots projetés 6 346 102 à 6 346 108 du cadastre du Québec dans la circonscription de Lotbinière situé sur la rue de la Perse. Le propriétaire Groupe immobilier GPL2 inc. a fait une demande de dérogation mineure, dérogeant au règlement de lotissement 223-91-03 afin de permettre le lotissement de 7 lots desservis, ayant chacun une profondeur de 29,0 mètres au lieu de 30,0 mètres

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande le 13 janvier 2020 à 20 h.

Donné à Saint-Gilles le 10^{ième} jour de décembre 2019

Sandra Bélanger, directrice générale / secrétaire-trésorière